

Vedène magazine

Spécial BUDGET 2015

Le contexte national que nous connaissons et les décisions votées par le Parlement ne sont vraiment pas favorables à l'élaboration sereine d'un budget municipal, car nous découvrons chaque année, au dernier moment, les nouvelles contraintes que l'État nous fait subir.

Non seulement l'État transfère de nouvelles charges aux communes sans les compensations financières correspondantes (réforme des rythmes scolaires, hausse du taux des cotisations retraite des agents municipaux etc), mais en outre, il réduit drastiquement ses dotations financières, qui constituent pourtant l'essentiel de leurs ressources.

Dès 2014, nous avons malheureusement pu constater l'importance de la baisse des dotations de l'État. Cette baisse se poursuit en 2015 et se poursuivra inexorablement jusqu'en 2017, ce qui représente une amputation de 30 % des dotations aux communes.

La baisse des dotations, c'est un peu comme si, chaque année, on diminuait vos ressources de 10 %, pour faire en sorte qu'au bout de trois ans, vous ayez un tiers en moins sur votre salaire ou votre pension de retraite. Comment feriez-vous ?

Les représentants de l'Association des Maires de France, toutes tendances politiques confondues, ont d'ailleurs récemment tiré la sonnette d'alarme auprès du Gouvernement, en indiquant que les collectivités locales ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources : ils ont même fait un "constat d'alerte rouge" sur cette baisse déraisonnable des dotations "qui mène au désastre".

Face à cette situation, très difficile à gérer, l'élaboration du budget 2015 de Vedène a nécessité de faire des choix très clairs. Ne souhaitant pas alourdir la fiscalité locale, nous avons décidé de maintenir les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière (propriétés bâties et non bâties) à un niveau identique à celui de 2014, taux inchangé depuis 2010.

Vos impôts n'augmenteront donc pas et c'est tant mieux ! Mais cela nous oblige à réduire les dépenses de fonctionnement et à étaler sur plusieurs années les investissements que nous avons prévus, avec un recours limité à l'emprunt afin de poursuivre le désendettement de la commune.

Malgré toutes ces contraintes, qui pénalisent considérablement notre Ville, nous réaliserons des investissements importants pour le bien-être des Vedénaïses et l'amélioration des services publics : achèvement de la construction du Pôle Médico-Social et aménagement de ses abords, déplacement du boulodrome et réaménagement des terrains de tennis à l'Espace Bardi, sécurisation de l'avenue Vidier, réaménagement du plateau sportif du Collège Lou Vignarès, extension de la vidéo-protection, acquisition d'une classe modulaire pour l'école maternelle Les Jardins etc. Il convient d'y ajouter, sur plusieurs années, le projet de construction d'un troisième groupe scolaire.

Comme vous pouvez le constater, nous préservons nos ambitions pour Vedène, mais avec le discernement et la lucidité que la situation nous impose et avec un seul souci, celui de l'intérêt général.

Votre maire
Joël Guin





“Le budget de la Ville n'est pas une suite de chiffres dépourvue de sens, c'est un outil qui permet de prévoir les actions et leurs coûts. C'est un cadre à l'intérieur duquel est recensé l'avenir de notre Ville, il concrétise les engagements pris par la municipalité.”

Le “Pacte de confiance et de solidarité” entraîne une baisse prévisionnelle des dotations globales de l'Etat de l'ordre de 900 000 € à horizon 2017. Vedène doit s'organiser afin de supporter cette baisse, sans la répercuter sur les impôts locaux, tout en stabilisant les niveaux d'épargne pour assurer la capacité de la commune à investir sans recourir de manière exagérée à l'endettement.

Une maîtrise “accrue” des dépenses réelles de fonctionnement est d'ores et déjà mise en place en 2015 afin d'anticiper sur les difficultés à venir.

Le budget primitif principal 2015 s'équilibre en section de fonctionnement à 17 006 310 € et en section d'investissement à 5 932 489 €.

Des taux d'imposition stables et ce, depuis 2010 :
 - Taxe d'habitation : 15,82 %
 - Taxe sur le Foncier Bâti : 29,25 %
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti : 75 %

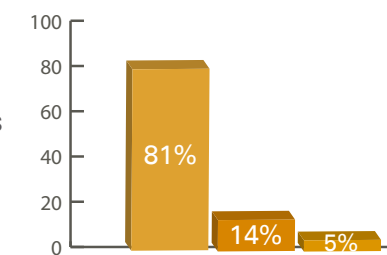
C'est dans la continuité de la gestion du mandat précédent, qui a permis à notre Ville de maintenir son taux de désendettement, que ce budget, raisonnable et raisonné est présenté aux Vedénaïsiens. Il prévoit le maintien d'un faible taux d'endettement, la maîtrise des coûts de fonctionnement et un budget de presque 6 millions d'euros consacré à l'investissement.

La politique “économique” du gouvernement poursuit depuis 2012 un objectif de redressement des comptes publics formalisé dans le cadre de la Loi des finances 2015 et de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2014-2019.

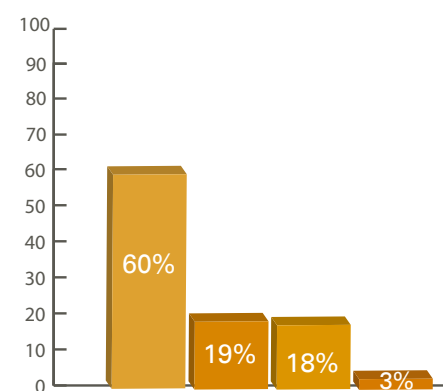
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015 > 17 006 310 €

RÉPARTITION DES REÇETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ PAR RAPPORT À 2014 - réduction des dotations de l'État

- 81 % : Impôts & taxes
- 14 % : Dotations de l'État et participations
- 5 % : Produits des services et autres recettes diverses



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



- 60 % : Charges de personnel (dont 270 000 € dédiés à la réforme rythmes scolaires)
- 19 % : Charges à caractères général
→ Subventions au centre communal d'actions sociales
→ Subventions directes aux associations
- 18 % : Autres charges courantes et exceptionnelles
→ SDIS
- 3 % : Charges financières

RAPPEL DES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2014

- 27 690 € : Travaux de voirie et réseaux divers / Amélioration et réhabilitation de l'éclairage public
- 54 498 € : Aménagement de l'av. de la Libération
- 102 500 € : Sécurisation de l'Avenue Pasteur
- 397 000 € : Aménagement des quartiers du Golf, St Montange et Avenue de l'Europe
- 389 000 € : Aménagement du cœur de ville
- 287 553 € : Installation de la 1^{ère} tranche de caméras de vidéo protection
- 146 700 € : Construction Pôle Social
- 52 800 € : Travaux dans les bâtiments communaux
- 34 710 € : Remplacement pompe à chaleur à la Passerelle
- 46 000 € : Raccordement aux réseaux électriques du bâtiment modulaire du Relais d'Assistantes Maternelles, réhabilitation des sanitaires Groupe Scolaire A. Daudet maternelle
- 94 000 € : Grillage anti-volatiles à l'église, la réfection de la cour intérieure du presbytère, la réfection électrique et l'éclairage de l'église St Thomas
- 21 000 € : Revêtement sols souples pour les aires de jeux Place du Petit Pont et écoles A. Daudet



BUDGET D'INVESTISSEMENT 2015 > 5 932 489 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

3 047 375 €
de ressources propres

(auto financement dégagé au profit de la section d'investissement)

> 2 079 694 € de recettes réelles d'investissement :

- 805 450 € d'opérations d'ordre
- 474 622 € de subventions
- 428 428 € d'emprunt
- 450 000 € de FCTVA (fonds de compensation pour la TVA)
- 50 000 € de la taxe d'aménagement
- 492 644 € de déficit cumulé reporté
- 184 000 € de cessions foncières

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

LES PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNÉE...

Comprennent diverses acquisitions pour le fonctionnement des services, des travaux d'entretien du patrimoine ainsi que la réalisation des projets d'infrastructures.

- 1 795 600 € : Acquisition d'équipement pour le réaménagement du plateau sportif du collège ainsi que la création d'un bassin de rétention, acquisition d'une classe modulaire à l'école les jardins, réfection des vestiaires de la piscine, changement des menuiseries au centre de loisirs Capeau,
- 1 210 000 € : Fin de la construction du Pôle Social,
- 350 000 € : Dépenses imprévues,
- 640 200 € : Remboursement du capital de la dette,
- 450 000 € : Aménagement du boulo-drome à l'espace Bardi et création d'un 3^{ème} court de tennis,
- 650 000 € : Travaux de voirie divers, sécurisation de l'avenue Vidier, aménagement des espaces extérieurs et raccordement à la fibre optique du Pôle social,
- 274 000 € : Frais d'études, documents d'urbanisme et subventions versées.



3 QUESTIONS À

Philippe Steudtner
Maire Adjoint
Délégué aux Finances

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Baisse des dotations globales**
> 2014 : 124 200 €
> 2015 : 305 000 €
- **Un besoin de financement nouveau à hauteur 400 000 €**
- **Capacité de désendettement : 5,8 années**

Comment abordez-vous votre délégation "Finances" ?

Je ne suis pas un novice dans les finances, d'abord parce que je travaille dans la banque depuis de nombreuses années et ensuite parce que lors du précédent mandat je travaillais déjà avec Louis Costeplane à l'élaboration du budget.

A combien s'élèvent les recettes pour l'investissement et à quoi va servir l'argent ?

L'investissement a fait l'objet d'une programmation sur plusieurs années, en conformité avec nos objectifs de maintien d'épargne nette, pour 2015 nous aurons un recours limité à l'emprunt à hauteur de 428 428 €. Avec près de 5 932 489 €, nous allons poursuivre nos projets de mandat comme la fin des travaux du Pôle médico-social ou encore l'aménagement du plateau sportif du collège.

Comment envisagez-vous les années à venir ?

La décision de baisse des concours financiers de l'État va inévitablement se traduire par une réduction des capacités d'investissement de notre collectivité.

Pour continuer à dégager de l'épargne nette de façon pérenne sans un recours trop important à l'emprunt, des mesures efficaces doivent être prises qui devront limiter l'effet "ciseau" entre les recettes et dépenses de fonctionnement. C'est ce qui explique les orientations prises pour 2015 sur cette section avec une augmentation de +1 % seulement par rapport 2014 pour atteindre une stagnation des dépenses de fonctionnement dans l'avenir.

Le challenge pour notre collectivité sera "d'imaginer", au-delà de 2015 : programmer des investissements de façon maîtrisée et réfléchie, éviter l'effet ciseau en fonctionnement, faire toujours mieux, autrement, en maîtrisant encore davantage les coûts et en mutualisant certaines activités ou services dans le cadre de l'intercommunalité.

FOCUS SUR LE PÔLE MÉDICO SOCIAL

Un projet public et privé qui accueillera dans un même bâtiment le pôle social de la mairie (CCAS) et un pôle médical réunissant plusieurs professionnels de la santé.

Les professionnels de santé qui, depuis plusieurs années, manifestaient leur volonté de se regrouper dans un bâtiment central et facilement accessible de la commune ont été entendus. Les médecins généralistes, des kinésithérapeutes, des ostéopathes, un dentiste, une diététicienne et un cabinet d'infirmiers seront donc au rez-de-chaussée et les agents des services du Centre Communal d'Action Social occuperont l'étage supérieur.

**Livraison du Pôle Médico-social :
2^{ème} semestre 2015**

